



Jean-Claude BOREL
Secrétaire Général UFR-FO

édito

Du 23 au 27 avril 2018 s'est tenu à Lille le 24^e congrès de la CGT-FO.

La ville a offert aux 3500 congressistes son magnifique quartier historique, l'image d'une ville jeune, dynamique, agréable, sans oublier la célèbre chaleur « ch'ti » appréciée par l'ensemble des camarades.

Ouvert par Mme Martine Aubry, Maire de la ville, et Xavier Bertrand, Président de la région, le congrès est rapidement entré dans le vif du sujet : la présentation du rapport d'activité de Jean-Claude MAILLY qu'il a défendu en s'appuyant sur l'accord unanime du Bureau Confédéral et sur une large majorité du CCN.

Puis, au micro, un défilé de camarades, 240 au total, mandatés pour l'adopter ou le contester ; les deux blocs s'opposant, l'un approuvant l'ensemble de l'action pendant les 14 années de mandat, l'autre condamnant uniquement la position de FO concernant les ordonnances « MACRON ».

La diversité et la force des propos tenus à la tribune ont prouvé la vitalité de notre confédération et de ses militants.

La résolution a été adoptée à 50,54%, le quitus a donc été donné.

SALUT FRATERNEL à toi, Jean-Claude Mailly, pour ton action tout au long de tes mandats, nous ne t'oublierons pas. Nul doute que tu continueras d'œuvrer pour la classe ouvrière là où tes pas te mèneront.

Avec 97% de voix, la résolution générale a remis notre confédération en ordre de marche, elle sort grandie de son 24^e congrès.

SALUT FRATERNEL à notre nouveau Secrétaire Général, Pascal PAVAGEAU.

Avec le nouveau bureau confédéral, il lui revient de faire progresser FORCE OUVRIÈRE. Certes, la route est pavée de difficultés, mais avec des motions adoptées à une écrasante majorité et avec l'engagement des militants, nul doute qu'il nous mènera, et avec nous toute la classe ouvrière, vers des combats victorieux.

LE 22 MAI, DANS TOUTE LA FRANCE, LES FONCTIONNAIRES ONT MANIFESTÉ POUR EXPRIMER LEUR ATTACHEMENT AUX SERVICES PUBLICS. L'UFR FO A APPORTÉ SON SOUTIEN ET ÉTAIT PRÉSENTE DANS LES CORTÈGES.

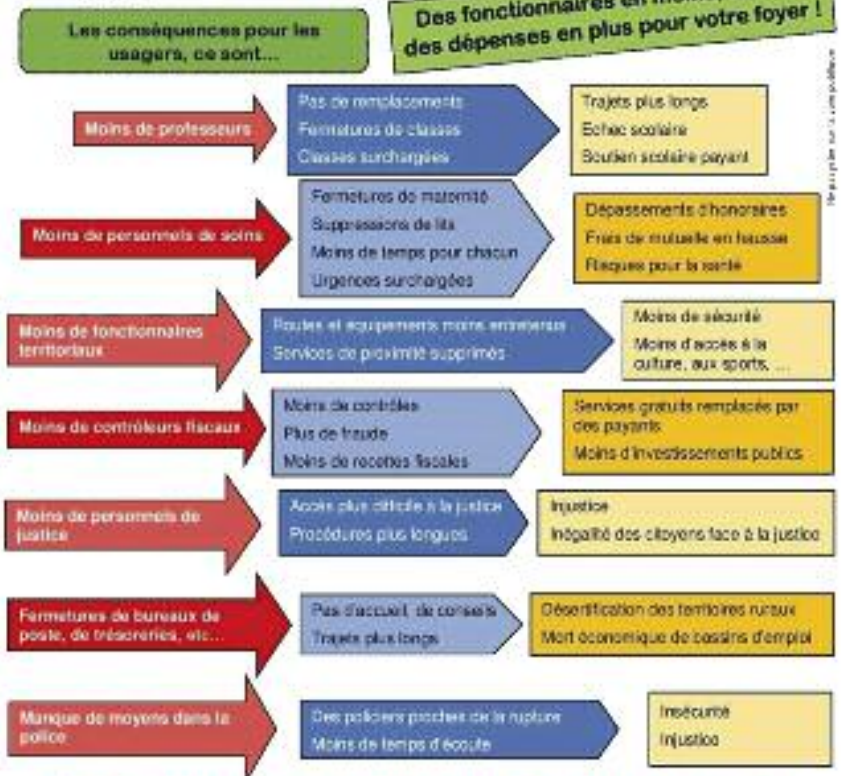


sommaire

- P.1 Édito
- P.2 Manif 22 mai
- P.3 Le Billet d'humeur
- P.4 Motion : Appel aux retraités pour l'opération « Devoirs Faits »
L'UFR FO écrit aux députés
- P.5 Dépendance
- P.6 ZOOM SUR RAC 0 : un dossier majeur pour l'ensemble des assurés
- P.7 à 9 Que faire contre le changement climatique ? suite et fin
- P.10 Mai 68 : un anniversaire au goût amer
- P.11 Action sociale : Déclaration FO au CIAS du 5 avril 2018
- P.12 à 14 Dossier consommateurs : Pétition - Taxe d'habitation - Jurisprudence
- P.15 Le coup de cœur littéraire
Coup de gueule de la rédaction
- P.16 A nos adhérents,
Nos permanences
Bulletin de changement d'adresse



PAS DE RÉPUBLIQUE SANS SERVICES PUBLICS !



DES SERVICES PUBLICS PARTOUT, POUR TOUS ET TOUTES, AVEC DES MOYENS ET DES FONCTIONNAIRES !

Le billet d'humeur !

Le Président de la République remercie les retraités, ...

... mais les retraités ne le remercient pas !

Lors de l'interview du Président de la République par la chaîne de télévision privée TF1 le jeudi 12 avril dernier à Berd'huis dans l'Orne, les personnes assises devant leur poste ont pu entendre, avec stupéfaction, parlant des retraités, cette phrase : « **Je leur ai demandé un effort. Je leur dis merci. Je n'ai jamais pris un retraité pour un portefeuille. J'ai beaucoup de considération pour nos aînés** ». Cette sortie est tout simplement scandaleuse ! Quelle considération : mettre un retraité et un portefeuille sur le même niveau ! Faut-il répéter, une fois encore, que les retraités ne sont pas des privilégiés et des nantis ? Il semble donc nécessaire de préciser, et de rappeler au Président de la République, que les retraités ont une pension moyenne de 1 376 € bruts par mois (soit 1 283 € nets)⁽¹⁾ ? Dans l'Orne, là où est venu M. Macron, la retraite moyenne est inférieure à 1 000 € ! On a vu nantis plus richement dotés.

Les retraités ont travaillé pendant 40 ans et plus, les retraités ont cotisé pendant 40 ans et plus pour payer les retraites et pensions de leurs aînés au titre de la solidarité et de la répartition, les retraités ont mérité leurs retraites - ou leurs pensions pour les fonctionnaires. Pour ces derniers, c'est un dû de l'État envers ses serviteurs ainsi que le précise la définition même du titre de pension. « **Le titre de pension est la matérialisation d'un titre de créance sur l'État détenu par le titulaire de la pension. Il atteste l'inscription au grand livre de la Dette publique d'une pension attribuée conformément aux dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite. Il mentionne notamment le numéro, la nature et le montant initial de cette pension, les services qu'elle rémunère et l'état civil de son titulaire** »⁽²⁾. Et maintenant, il faut que les pensionnés soient « solidaires » des jeunes actifs ? Mais ne le sont-ils pas déjà ? Faut-il rappeler que bon nombre de retraités viennent déjà en aide à leurs enfants qui ont du mal à trouver un travail, dans des conditions décentes d'embauche avec des salaires convenables ? Faut-il rappeler que certains des retraités aident également leurs parents (très vieux par définition) afin de leur assurer une fin de vie digne dans des établissements étran- gés par le

manque de personnel et de moyens, malgré leurs retraites largement insuffisantes pour couvrir les frais exorbitants de séjour dans ces établissements.

Faut-il rappeler l'important travail bénévole mené par les retraités dans le milieu associatif (social et caritatif en particulier) afin de pallier les carences d'un État incapable d'apporter les besoins vitaux à tous ses citoyens, d'assumer les soutiens nécessaires aux activités éducatives, culturelles, sportives, ... ? Alors, la solidarité... nous connaissons, nous la pratiquons au quotidien, et nous n'avons de leçon à recevoir de personne !

Ne serait-ce pas plutôt à ceux qui en ont les moyens d'assurer un peu de solidarité, ceux à qui on a supprimé (ou fortement diminué) l'impôt sur la fortune, aux entrepreneurs du CAC 40 et consorts, aux actionnaires toujours plus voraces, aux fraudeurs fiscaux, à ceux qui pratiquent « l'optimisation fiscale » (qu'en termes élégants tout cela est-il dit), ... ? Non, un peu de décence s'il vous plaît et nous n'attendons pas de remerciements mais une juste reconnaissance de nos droits, le droit à la dignité et au respect. C'était pour dire tout cela (et bien d'autres choses concernant la santé, les services publics, etc.) que j'avais été mandaté par l'UDR FO61, par l'UFR FO et par le SNITM FO (pour porter la parole des retraités du SNITM mais aussi pour parler de la situation de Météo-France et des collègues en activité), et qu'à ce titre je devais rencontrer le conseiller du Président de la République le 12 avril dernier parmi la délégation intersyndicale qui avait demandé audience, cette audience qui n'a pu avoir lieu (voir le compte-rendu de la visite du président dans l'Orne). Alors au niveau local, avec la secrétaire départementale de l'UD FO 61, nous avons décidé d'envoyer notre cahier de doléances, nos revendications directement à la Présidence de la République. Mais la façon dont nous avons été accueillis à Berd'huis ne nous laisse aucune illusion...

Que faudra-t-il donc pour qu'on nous entende, pour qu'on nous écoute ?

UDR-FO Orne – FO Météo Retraités – UFR-FO

(1) http://www.liberation.fr/france/2017/09/30/les-retraites-en-chiffres_1599625

(2) <https://retraitesdeletat.gouv.fr/accueil/glossaire/T>

Motion

“ APPEL AUX RETRAITÉS POUR L'OPÉRATION ” DEVOIRS FAITS ” (Interview d'Emmanuel Macron le jeudi 12 avril 2018)

C'est NON ! Les retraités n'ont pas seulement besoin de considération : ils ont de légitimes revendications et veulent être entendus.

Le bureau de la section nationale des retraités du Syndicat National des Personnels de Préfecture et des Services du ministère de l'Intérieur réuni le mercredi 16 mai 2018 exprime sa colère suite à l'appel aux retraités lancé par le Président de la République lors de son interview télévisé du jeudi 12 avril 2018 pour les inciter à participer aux opérations “ Devoirs Faits ” organisées par le ministre de l'Éducation nationale.

Ces propos sont tenus alors que les retraités - et eux seuls - viennent de subir pour beaucoup d'entre eux une nouvelle ponction sur leur pouvoir d'achat - qui ne cesse de baisser - avec une augmentation de la CSG de 25 %.

Les retraités sont depuis plusieurs années maltraités et ils ne sont pas entendus. Or ils n'ont pas attendu cet appel pour œuvrer dans tous les domaines du bénévolat où ils tiennent une place essentielle.

Le bureau considère à juste titre cet appel comme une provocation à laquelle il convient d'opposer une fin de non-recevoir en invitant les adhérents et sympathisants à ne pas répondre à cette demande.

Le président est mandaté pour relayer cette proposition d'action auprès des instances locale, fédérale, et confédérale et leur demander de réagir et de lancer une campagne à cet effet pour la prochaine rentrée scolaire.

Bernard RIBET



L'UFR-FO écrit aux députés...

Madame la Députée,

Je reviens vers vous, s'agissant de la Loi sur le prochain budget en discussion actuellement. Je me permets de vous interpellier sur le problème des retraités et la non reconnaissance de votre mouvement sur nos pensionnés.

J'ai commencé à travailler en mars 1961 à 17 ans et me suis arrêté en décembre 2004 à 60 ans. Je pensais qu'après avoir travaillé 43 ans je pourrais espérer une retraite me permettant de vivre et gâter mes enfants et petits-enfants. Et ce n'est pas le cas !

Au moment où vous allez discuter du budget des retraités, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous n'avons pas eu d'augmentation depuis 2013 et d'après ce que j'entends aujourd'hui, il ne serait pas question de revaloriser nos pensions.

Dans le même temps j'entends que notre Taxe d'Habitation devrait disparaître progressivement, ce qui pour vous nous donnerait un petit coup de pouce, au détriment de nos communes.

Vous comprendrez aisément que nous sommes déçus. Que cette déception pourrait se transformer en colère !!

J'ose espérer que ces quelques lignes mettront « En Marche » une autre politique plus favorable aux retraités. Je vous prie de croire à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Michel DELATTRE
Secrétaire national UFR-FO

Cher Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre mail relatif aux mesures impactant la situation des retraités et vous en remercie.

Je tiens à vous apporter ces quelques éléments de réponse clairs : la hausse de 1,7% du taux de CSG ne concernera pas les retraités les plus modestes. En effet, ce n'est qu'à partir d'un revenu d'environ 1400€ que les retraités, comme les actifs, connaîtront cette hausse. Pour les personnes seules, y compris retraitées, vivant avec moins de 2500€ nets par mois, et pour les couples vivant avec moins de 4000€ nets par mois, la suppression de la taxe d'habitation fera à terme plus que compenser cette hausse de la CSG.

Cette suppression de la taxe d'habitation ne se fera cependant nullement au détriment des communes ! En effet, il s'agit d'un dégrèvement, et non d'une exonération, ce qui signifie que l'État compensera intégralement le manque à gagner pour les communes, à l'euro près. A mon initiative, le groupe La République en Marche proposera un amendement prévoyant une évaluation annuelle de cette compensation intégrale, afin d'en garantir sur le long terme une parfaite effectivité.

Par ailleurs, le Gouvernement et la majorité parlementaire sont, malgré les propos de certains commentateurs, très attentifs à la situation des retraités. Ainsi, le minimum vieillesse sera progressivement réhaussé de 100€. Nous souhaitons en effet orienter l'action et la solidarité de l'État prioritairement vers les plus fragiles et les plus défavorisés.

Espérant avoir ainsi clarifié notre démarche, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,

Charlotte LECOQC
Députée du Nord

Dépendance : deux personnes sur trois attendent un financement de l'État

Depuis 2000, le Baromètre d'opinion de la DREES est un outil de référence qui analyse l'évolution de l'opinion des Français sur leur santé, sur la protection sociale (assurance maladie, retraite, famille, handicap, dépendance, pauvreté et exclusion) ainsi que sur les inégalités et la cohésion sociale

Selon le dernier Baromètre d'opinion de la DREES, réalisé au dernier trimestre 2017 auprès d'un échantillon de plus de 3 000 personnes représentatif de la population adulte vivant en France métropolitaine, (et rendu public fin mars 2018) les Français* seraient « moins inquiets pour l'avenir »... Encore faut-il relativiser quand on regarde les chiffres en détail !

Quels sont les principaux éléments à retenir ?

Selon cette étude :

8 Français sur 10 jugent que leur situation personnelle est bonne.... Pour autant, 41 % des Français se disent pessimistes concernant leur avenir (-6 points par rapport à 2013) et 62 % le sont pour les générations futures (-9 points par rapport à 2013), et les Français sont toujours préoccupés par la situation économique et sociale de la France, même s'ils sont moins nombreux qu'en 2013 à exprimer leur inquiétude concernant la pauvreté (88 %), le chômage (81 %), le niveau de la dette (60 %) et les crises financières (56 %).

Concernant les actions les plus nécessaires à mener pour améliorer les politiques sociales, les Français se prononcent majoritairement pour le développement des services (62 %).

Les aidants des personnes âgées dépendantes souhaitent davantage de soutien de la part des pouvoirs publics. 8 aidants sur 10 ne se sentent pas assez aidés ou considérés par les pouvoirs publics.

Le sentiment d'inégalité entre les femmes et les hommes augmente sensiblement. En un an, la part des personnes qui jugent que ces inégalités sont importantes est passée de 62 % à 69 %.

23% trouvent le niveau de financement de la protection sociale insuffisant et ils sont désormais plus nombreux que ceux qui le jugent excessif (14 %), ce qui n'était plus le cas depuis 2011.

Deux tiers des Français considèrent que La prise en charge de la dépendance doit relever de l'État et des pouvoirs publics et sont majoritairement favorables (52 %) à la création d'une cotisation obligatoire pour financer la dépendance, que ce soit pour tous ou à partir d'un certain âge.

Deux personnes sur trois (66 %), sont convaincues que c'est à l'état et aux pouvoirs publics de prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes.

Les Français sont majoritairement favorables à la création d'une cotisation obligatoire pour financer la dépendance mais avec un champ très différent : 33 % des concitoyens veulent une cotisation pour tous, tandis que 19 % envisagent cette obligation "à partir d'un certain âge". À l'inverse, 47 % de la population estime que cette cotisation spécifique devrait être facultative.

Un peu moins de sept personnes sur dix (69 %) jugent que l'aide financière octroyée pour compenser les surcoûts liés à la dépendance devrait "être accordée uniquement aux personnes disposant des plus faibles revenus", indique le baromètre mais près d'un tiers des Français (30 %) préférerait un versement à toutes les personnes âgées dépendantes sans conditions de ressources.

S'il demeure minoritaire, ce sentiment a néanmoins "progressé de 8 points depuis l'année 2006", précise la Drees.

Parmi ceux qui sont opposés à une prise en charge étatique de la dépendance, 24 % des concitoyens affirment que celle-ci "doit principalement relever des enfants ou des familles". Enfin, 9 % considèrent que les personnes âgées dépendantes

devraient épargner ou prendre une assurance privée.

Au total, 60 % des Français se disent "prêts à épargner davantage pour anticiper une situation de dépendance pour eux-mêmes". Tout naturellement, cette réponse est corrélée au niveau de ressources : 65 % des personnes dont le revenu est supérieur ou égal à 2.400 euros par mois souhaitent épargner davantage, contre 45 % dans la tranche de revenu inférieur ou égal à 1.000 euros par mois.

En cas de dépendance avérée d'un proche, plus de la moitié des personnes "privilégient les solutions de prise en charge à domicile", poursuit le baromètre. Le domicile de la personne âgée arrive en premier lieu (34 %), suivi du lieu de vie de l'aidant (26 %). Les établissements spécialisés dans l'accueil des personnes âgées sont cités par 18 % des répondants.

Bref... des éléments qui constitueront une « contribution » aux réflexions sur ce sujet majeur qui est au centre de nombreux débats depuis des années et qui ne saurait être traité de façon simpliste car il s'agit bien, comme sur bon nombre de dossiers d'actualité, d'un choix de société qui est posé !

*le terme « Français » désigne les personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine interrogées dans le baromètre, qu'elles soient de nationalité française ou non.





RAC 0 : un dossier à enjeu majeur pour l'ensemble des assurés



Promesse de la campagne électorale d'Émmanuel MACRON, le Reste à Charge Zéro (RAC 0) est désormais intégré dans la feuille de route gouvernementale. Largement médiatisé depuis de nombreux mois, ce sujet constitue, sans conteste, l'un des chantiers prioritaires d'Agnès BUZIN, Ministre des Solidarités et de la Santé.

Mais de quoi s'agit-il ?

Afin de permettre un meilleur accès aux soins pour l'ensemble des assurés, l'objectif de cette mesure vise à la mise en place dans trois domaines : l'optique, l'audioprothèse et le dentaire, d'un panier de soins intégralement remboursé d'une part par l'assurance maladie obligatoire, et d'autre part par les opérateurs de complémentaires santé. Il convient de préciser que ces paniers de soins devraient faire partie intégrante des contrats responsables entraînant, de facto, l'obligation de remboursement par les complémentaires santé.

Comment ?

Les négociations sont en cours avec l'ensemble des professionnels de santé et les trois familles d'opérateurs complémentaires d'assurance maladie. Le sujet est complexe compte tenu de la diversité des situations et des surcoûts financiers prévisionnels. Plusieurs questions doivent être tranchées, notamment : le niveau et le périmètre de chaque panier de soins avec un RAC 0, l'ajout éventuel d'un panier avec reste à charge maîtrisé, les conditions de plafonnement des tarifs des professionnels de santé ou encore les modalités de remboursement entre l'Assurance Maladie et les complémentaires.

Quand ?

Les propositions gouvernementales sont attendues dans le courant du mois de juin. En tout état de cause le calendrier d'application sera lissé avec une montée en charge progressive jusqu'en 2022.

Le prochain journal sera l'occasion de revenir en détail sur l'ensemble cette réforme.



Serge LESUR
Secrétaire National

QUE FAIRE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ? suite et fin...



Des actions concrètes dans le domaine...

...DES ACHATS

Mais pourquoi s'intéresser aux achats quotidiens ? La logique économique actuelle impose de minimiser l'ensemble des coûts. Or ces derniers ne comptabilisent pas tous les impacts environnementaux (... et sociaux !) induits. La durée de vie toujours plus courte des produits, voire même l'obsolescence programmée, la multiplication des échanges entre pays et la création artificielle de nouveaux besoins ont des conséquences sur notre planète, tant au niveau des matières premières que des rejets de GES. En adaptant nos choix de consommation, nous pouvons participer à la réduction de ces impacts. Le pouvoir du consommateur est loin d'être nul et si nous décidons de ne pas acheter tel ou tel produit, les fabricants cesseront de le produire. L'industrie manufacturière et l'agriculture sont de gros pourvoyeurs de GES et contribuent de façon importante au changement climatique. Dans le bilan carbone des Français, l'alimentation se place en troisième position (derrière les transports et le logement). Dans ce poste « alimentation », les émissions induites par le lait et la viande sont les plus importants, devant celles générées par les boissons. Fruits, légumes et poissons ont un impact plus faible.⁽¹⁾



Il faut commencer par limiter sa consommation de viande en baissant considérablement la viande rouge et en privilégiant les viandes blanches.

Consommer bio favorise également les bonnes pratiques environnementales.

Par ailleurs, l'agriculture bio ou paysanne est créatrice de très nombreux emplois. En moyenne, le Français

devrait diviser par trois la quantité de viande ingérée (ce serait aussi meilleur pour sa santé) et compenser par une alimentation plus riche en légumes et céréales. Il faut aussi privilégier les achats locaux, favoriser les « circuits courts », privilégier les produits de saison, acheter près de son domicile les aliments cultivés ou élevés localement, choisir des produits en vrac sans emballage.

Pour les produits manufacturés, il faut aussi bien réfléchir avant d'acheter : a-t-on vraiment un besoin clairement identifié de ce produit ? La publicité crée un besoin, une envie, nous influence. La dernière version de tel ou tel appareil est-elle obligatoire ou pouvons-nous encore nous servir d'une version précédente ? La surconsommation est destructrice de notre environnement et de notre climat. Lors d'un achat, il faut être très attentif à son mode de fabrication (avec quoi ? où ? comment ? par qui ?) et privilégier les objets à usages multiples, réutilisables, recyclables, recyclés, écologiques, fabriqués localement, aux objets jetables. Ainsi, dès l'acte d'achat, le citoyen peut réfléchir et s'orienter vers les produits générant le moins de déchets et les plus durables. Et dans ce domaine également, ne peut-on pas mutualiser les objets manufacturés ? Pendant combien de temps utilisons-nous la perceuse, le four à raclette, le taille-haie... ? Voilà une bonne manière de développer du lien social (autrement que par les réseaux du même nom, très artificiels) : les échanges et les prêts entre voisins.

...DE LA CONSOMMATION D'EAU ET DU STOCKAGE DE CARBONE

Pourquoi s'intéresser à l'eau ? On a vu dans les articles précédents que les changements climatiques n'ont pas pour seule conséquence l'augmentation des températures. Le régime pluviométrique va changer et les

(1) <http://www.univers-nature.com/actualite/pollution-dechets/analyse-des-emissions-de-co2-quotidiennes-des-francais-57236.html>

périodes de sécheresse vont s'allonger. En été, les situations de stress hydrique risquent de se multiplier, apportant une tension non négligeable sur l'alimentation en eau de certains secteurs. Économiser l'eau est donc aussi d'actualité. La production d'eau potable nécessite de l'énergie pour son captage, son épuration, sa distribution et son traitement (avant et après sa consommation). Là encore, il faut réfléchir avant d'agir et tout faire pour économiser ce bien si précieux et indispensable. D'abord il faut surveiller votre réseau d'eau et empêcher toute fuite. Surveillez également les robinets qui fuient : une goutte ici ou là toutes les deux secondes et c'est plusieurs dizaines de m³ par an qui s'écoulent pour rien. Dans la salle de bains, il vaut mieux prendre une douche qu'un bain : c'est près de 3 à 5 fois moins d'eau utilisée⁽²⁾ (économie d'eau mais aussi d'énergie, en devant chauffer moins d'eau !). Pour l'électroménager il faut être attentif à la consommation d'eau pour chaque cycle de lavage (lave-linge ou lave-vaisselle) et raccorder les appareils sur le réseau d'eau chaude (économies d'énergie supplémentaires). Profitons-en pour rappeler que le mieux pour produire de l'eau chaude est, bien entendu, d'utiliser un chauffe-eau solaire. Dans les toilettes, outre de réparer la chasse d'eau qui fuit..., il est intéressant de disposer d'un réservoir à double capacité (3 et 6 litres) : un WC équipé d'une double touche permet de réaliser une économie d'eau de 45 à 60 % soit plus de 5 000l/an/personne !⁽³⁾



Et plutôt que d'utiliser de l'eau potable pour tous les usages ménagers, il est judicieux de récupérer les eaux de pluie pour les usages non sanitaires : arrosage du jardin, des plantes vertes de la maison, lavage de la voiture, alimentation des toilettes et même du lave-linge. Avec une installation bien dimensionnée il est tout à fait possible d'être autonome pour la lessive et les WC,

ce qui constitue des économies significatives sur ces deux postes particulièrement gourmands en eau.

Et comment faire pour stocker le carbone ? Dans ce domaine, les arbres sont nos meilleurs alliés. Par le phénomène de la photosynthèse, les plantes en général et les arbres en particulier permettent, entre autre, d'absorber du CO₂ dans l'air atmosphérique et de rejeter de l'oxygène (O₂) tout en conservant le carbone

dans leurs tissus, voire en le stockant dans les sols par l'intermédiaire des racines. Le poids d'un arbre est constitué de moitié par du carbone. Un arbre, en moyenne et suivant les espèces, absorbe entre 10 et 20 kg de CO₂ par an (soit 3 à 6 kg de carbone stocké par an et par arbre).⁽⁴⁾



Les arbres sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre les changements climatiques et chaque fois que l'on pourra planter un arbre ou maintenir des arbres en place, il faudra le faire. La déforestation pour implanter une agriculture dite « conventionnelle » ou intensive est une énorme source d'émissions de CO₂ dans notre atmosphère.

Il en est de même pour la prairie permanente riche en biodiversité : 1 hectare de prairie stocke en moyenne 0,7 tonne de CO₂ par an. Préservons le maillage bocager là où il est encore présent, favorisons la replantation de haies, entretenons la forêt et sauvegardons-la, favorisons le maintien des prairies permanentes. Et pour éviter les transports de marchandises par camion, cargo ou avion, consommons des produits locaux (et de saison), fabriquons localement les produits dont nous avons besoin, refusons au maximum les emballages générateurs de déchets. Notre société de (sur)consommation est récente, elle a modifié notre façon de vivre : retrouvons le « bon sens » de la vie d'il y a une quarantaine d'années, utilisons le « progrès » pour améliorer nos conditions de vie, pas pour les détruire. Le retour à une « sobriété heureuse » n'est pas un recul, un retour à la bougie comme certains veulent nous le faire croire afin que rien ne bouge et pour que des profits continuent de s'accumuler dans la poche de tel ou tel, mais bien au contraire une amélioration de nos vies et en un formidable espoir dans l'avenir.

POUR ALLER PLUS LOIN

Bien entendu, cette liste d'actes à réaliser est loin d'être exhaustive et toutes ces actions ne seront pas suffisantes pour enrayer le bouleversement majeur en cours. Si ces actions sont effectuées par l'ensemble de la population (ou au moins une grande partie), un grand pas sera fait et il montrera à nos élus et décideurs que le citoyen est capable d'agir. Ces citoyens

(2) <https://www.energie-environnement.ch/entretien-nettoyage/douche-et-bain>

(3) <https://www.planetoscope.com/consommation-eau/1359-consommation-d-eau-par-les-chasse-d-eau-des-wc-en-france.html>

(4) <http://www.ddmagazine.com/2060-Un-arbre-combien-de-CO2.html>

pourront ainsi réclamer des mesures fortes aux gouvernements en place ou à venir. Car outre le pouvoir économique (si l'on n'achète pas les produits malfaisants pour notre environnement et favorisant le changement climatique, les fabricants arrêteront de les fabriquer), le citoyen dispose aussi du pouvoir politique : c'est lui qui vote et qui peut, qui doit demander des comptes aux élus... et pas seulement au moment des élections mais tout au long de leurs mandats. Il faut en effet que le pouvoir envoie des signes forts ; des aides substantielles et ciblées, des fonds conséquents doivent orienter les politiques vers le bon chemin, vers le chemin vertueux des économies d'énergie, des énergies décarbonées et donc renouvelables, de la lutte contre les changements cli-

matiques. Cette lutte est indispensable dès maintenant pour éviter la catastrophe annoncée. Il n'est pas trop tard, mais le temps presse. Dans 3 ou 4 ans il risque d'être trop tard pour agir et maintenir le réchauffement sous des valeurs raisonnables, sous les 2 degrés voulus par la COP 21. Une sorte de plan Marshall s'impose.

Il serait trop long de développer ici les pistes à suivre. Les personnes intéressées pourront les retrouver dans l'excellent livre « Pour éviter le chaos climatique et financier » de Jean Jouzel et Pierre Larroustou rou paru chez Odile Jacob (voir encadré) ; un optimisme raisonné et non béat pour nous encourager à agir. Des informations et le texte de l'appel à agir sont disponibles sur Internet.⁽⁵⁾

Bibliographie et sources :

Outre les références citées dans le texte on pourra également lire :

- Collectif Argos, Réfugiés climatiques, Éd. Infolio
- Denhez Frédéric, Une brève histoire du climat, Éd. L'œil Neuf
- Derive Gaël, L'odyssée du climat, Éd. Terre vivante
- Farinelli Bernard, Le pari de l'arbre et de la haie, Éd. de Terran
- Jancovici Jean-Marc, L'avenir climatique, Éd. Seuil
- Lesur Serge, Changements climatiques : comment les limiter ? Comment s'adapter ? Fiches pédagogiques, Éd. A.F.F.O.
- Squarzoni Philippe, Saison brune, Éd. Delcourt

Pour éviter le chaos climatique et financier

Jean Jouzel et Pierre Larroustou rou - Ed. Odile Jacob, 419 pages, 22 €



Divisé globalement en trois grandes parties, ce livre se demande si préserver notre climat n'était pas le meilleur moyen d'éviter la prochaine crise financière annoncée par de nombreux économistes. Il se présente sous la forme d'un regard croisé, celui du climatologue et de l'économiste, sur les solutions à apporter au dérèglement climatique.

La première partie décrit l'état actuel de notre planète au vu du changement climatique. Le bilan est sans appel : la machine climatique s'emballe et il ne nous reste que peu de temps pour inverser la tendance et continuer de pouvoir vivre sur une planète demeurée hospitalière.

La deuxième partie nous rappelle la dernière crise financière, la façon dont elle a été, temporairement, jugulée et montre qu'actuellement l'endettement mondial atteint des niveaux inédits. La crise qui s'annonce risque d'être bien pire que celle de 2008.

La troisième partie propose des pistes d'actions monétaires en vue de réguler notre climat tout en préservant, voire en améliorant, la situation financière et l'économie de nos pays. Le pacte finance-climat européen proposé par J. Jouzel et P. Larroustou rou permettrait de diviser par 4 les émissions de CO2 en créant plus de 5 millions d'emplois tout en dégonflant la bulle financière prête à éclater.

Un livre plein d'espoir dans le futur et l'humanité ; mais c'est à nous d'agir et d'obliger nos dirigeants à aller dans cette voie. Un ouvrage passionnant, même si le propos est parfois ardu.

(5) <https://climat-2020.eu/>

50^e ANNIVERSAIRE

MAI 68

Un anniversaire au goût amer



Roger CARRIÈRE
Membre de la Ce et
de l'UFR-FO

50 ans ont passé depuis Mai 68.

Qu'avons-nous « archivé » dans notre cerveau, je parle bien sûr de ceux qui ont vécu intensément cette période ? D'aucuns s'interrogent maintenant et considèrent que ces moments historiques n'ont produit que des résultats négatifs sur le comportement de nos concitoyens.

Pour eux, des valeurs essentielles ont disparu, emportées par la vague individualiste qui n'a fait que progresser au fil des ans. D'autres n'ont jamais admis les avancées obtenues en matière sociale (augmentation des salaires, réduction de la durée de travail, etc...). Ceux-là n'ont eu de cesse, par petites touches, par lobbying auprès des gouvernements successifs, à saper les bases de ces conquêtes sociales. Ils ont toujours considéré que celles-ci constituaient un frein aux initiatives individuelles, mais aussi, et surtout, à leur désir effréné de profits capitalistiques au détriment des investissements productifs au bénéfice des entreprises. En fait, on a assisté systématiquement au « débarquement » de patrons compétents remplacés par ceux issus des milieux financiers plus préoccupés par l'octroi de stocks options ou de retraites dorées que de la marche de l'entreprise ou du bien être des salariés. Tel D. KESSLER, vice-président du MEDEF, qui préconisait « de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance.

Nous assistons en fait à une sorte de revanche du « patronat » profitant de la faiblesse actuelle de toutes les oppositions.

Pour ma part, j'ai vécu les événements de Mai 68 comme une consécration de l'action syndicale en considérant que l'amélioration des moyens d'existence des salariés ne peut se concevoir que dans un combat permanent, c'est-à-dire en créant un rapport de force, envers les détenteurs de tous pouvoirs, quels qu'ils soient.

En Mai 1968, j'ai connu des moments d'actions intenses et exaltantes dans les manifestations (par exemple aux alentours du « temple » du capitalisme que constitue la Bourse), puis, sur un autre plan, en véhi-culant des responsables dans les lieux de négociations - notamment à la Fonction Publique - et en suivant à chaque instant les résultats obtenus.

Et ils furent nombreux, ces acquis :

- La revalorisation des traitements par l'octroi de points d'indice (plus de 40 points au début de carrière du cadre C),
- un accroissement important des conditions de promotion, en particulier au niveau interne accompagnant d'importantes créations d'emplois,
- des conditions de travail améliorées (le temps moyen de travail hebdo passant de 45 à 40 heures),
- un droit syndical reconnu pendant les heures de service), etc...

Ceci démontre d'ailleurs que seules les actions s'inscrivant dans la durée s'avèrent payantes, même si c'est au prix de retenues sur traitement étalées dans le temps.

Aussi, suis-je aujourd'hui écœuré et amer de voir, 50 ans plus tard, dilapider ces acquis sinon les voir disparaître, car en 1968, nous avons voulu et obtenu une certaine transformation de la société et pas seulement celle des mœurs. On cherchait à améliorer l'existant et pas à contribuer à remettre en cause les principes républicains que de nombreux pays nous envient.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

- Un retour en arrière sur certains points qui semble correspondre à un puritanisme anglo-saxon
- Et surtout une remise en cause importante des principes républicains par la casse des services publics. Le modèle républicain est fondé sur le primat de l'intérêt général. Or, l'orientation prise conduit à privatiser de larges pans de l'Administration et donc à détruire ce postulat au détriment de l'exigence d'égalité d'accès de tous les citoyens devant les services publics.
- Sans compter les reculs sur tous les autres sujets comme les traitements et les conditions de travail.

C'est pourquoi au moment où l'on assiste à une sorte de commémoration de Mai 68, ce n'est plus une volonté d'indignation mais un sentiment de révolte qui doit animer les actifs et les retraités de la Fonction Publique et d'ailleurs.

ACTION SOCIALE

Déclaration FO au CIAS du 5 avril 2018 Quel avenir pour l'Action Sociale Interministérielle ?

A l'heure où le dialogue social fait plus l'objet de déclarations que d'actions, à l'heure où le gouvernement multiplie les réunions et les concepts soi-disant novateurs, « CAP 2022 », « refondation du contrat social », sans pour autant avancer de pistes concrètes sur l'amélioration du quotidien des agents, à l'heure où l'on cherche clairement à affaiblir les rôles et missions des instances représentatives des personnels et où le pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics est toujours en berne, **Force Ouvrière s'inquiète non seulement sur le devenir de l'ASI⁽¹⁾ mais également sur la volonté réelle de la préserver.** Que ce soit au travers des réformes qui mettent à mal les structures locales et notamment les périmètres ingérables des nouvelles régions ou sur les coupes budgétaires honteuses qu'elle subit régulièrement, on voit bien que l'aide aux agents n'intéresse que très peu nos dirigeants, sans doute plus prompts à réfléchir au démantèlement de la Fonction publique qu'à la difficulté de vie des personnels qui y travaillent.

FO tient à rappeler ses valeurs concernant l'Action Sociale Interministérielle :

- Une action sociale avec un budget à hauteur des besoins de tous les agents ;
- Un soutien infaillible de l'administration dans l'exercice de toutes les missions dédiées à l'action sociale ;
- Des instances spécifiques CIAS et SRIAS pour la piloter.

SUR LE BUDGET :

Nous dénonçons déjà, pour 2017, le surgel de 6.5 millions d'euros, l'annulation de 2 millions de crédits et le report du paiement de l'AIP quelles qu'en soient les raisons.

Pour 2018, nous subissons la perte de 400 000 euros au titre de l'amendement parlementaire et 3 % de mise en réserve.

Même si la revalorisation générale du barème CESU de 5 % est appréciable, Force Ouvrière attend que la réintégration des reports de fonds de concours permette d'envisager la réactivation immédiate de la 3^e tranche du CESU, sa suppression étant à l'origine de trop nombreuses exclusions,

La prise en compte des effectifs militaires aurait dû être accompagnée d'une augmentation proportionnelle du budget de l'ASI.

SUR LES SRIAS :

Le fonctionnement actuel des SRIAS pose problème dans de nombreuses régions et augure mal de l'avenir proche et lointain de ces instances. Il convient de trouver d'abord des solutions pour 2018 afin d'éviter de perdre des crédits au détriment des agents.

Pour la suite, FO demande que la configuration des SRIAS après 2019 soit calquée sur le format de la composition du CIAS pour toutes les régions et que le Groupe de Travail spécifique puisse étudier tous les sujets après présentation d'un bilan de la période transitoire.

Pensez à aller sur le site de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de votre région, des actions sont ouvertes aux retraités.

SUR LES CRÈCHES :

Concernant la création de 200 places de crèches supplémentaires, nous sommes encore bien loin de l'objectif présenté lors du dernier CIAS.

Pour ce qui concerne l'accord-cadre national et les craintes qu'il nous inspire, nous souhaitons être destinataires de l'intégralité des documents (cahier des charges, marché) avant leurs mises en œuvre. Nous demandons que le nombre de prestataires retenus dans l'accord-cadre national corresponde exactement aux besoins spécifiques exprimés par chaque région pour une meilleure efficacité.

SUR LA RESTAURATION :

Pour FO, il est inconcevable qu'une structure de type cité administrative puisse être créée sans y avoir prévu un dispositif de restauration collective. La DGAFP doit en être le garant au titre de l'équité territoriale (La Réunion, les Hauts-de-France, etc...).

Nous revendiquons une PIM⁽²⁾ qui soit en adéquation avec les coûts de restauration en constante augmentation, rendant ainsi plus accessible la restauration collective aux agents qui en ont le plus besoin.

FO attire l'attention sur les problèmes croissants dans les RIA (financement, gestion, fréquentation...)

SUR LE LOGEMENT :

FO salue la gestion de proximité des réservations de logement pérenne dans les zones tendues mais déplore à la fois le manque de communication sur le dispositif des chèques nuitées à l'attention des agents en difficulté et l'abandon de la réservation de réels logements d'urgence sociale

Sur tous ces points, FO continuera à être vigilante et à porter la parole des agents, que ce soit dans les instances ou dans l'action, comme en a témoigné la mobilisation du 22 mars dernier.

Paris, le 5 avril 2018

(1) ASI – Aide Sociale Interministérielle

(2) PIM – Prestations Interministérielles



Dossiers consommateurs

par Maryse MECOCCI
Secrétaire Nationale



ALERTE : DGCCRF SACRIFIÉE = CONSOMMATEURS EN DANGER

**Crise de l'ESB (vache folle)... Poulet à la dioxine...
Lasagnes à la viande de cheval... « Dieselgate »...**

Œufs contaminés au fipronil ... Laites infantiles contaminés par la salmonelle...

**Mais aussi, entre autres : Jouets, produits électriques, cosmétiques dangereux -
Fauteuils et chaussures allergisants - Résidus de pesticides dans les fruits et légumes -
Produits périmés - Faux signes de qualité (AOP, BIO,...) - Publicités mensongères -
Démarchage abusif - Obsolescence programmée -
Ententes entre entreprises au détriment des consommateurs**

Les agents de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et du Service Commun des Laboratoires (SCL) doivent assurer au quotidien la défense de vos intérêts économiques (loyauté des transactions et qualité des produits) et physiques (sécurité des produits alimentaires et industriels).

Mais la DGCCRF est-elle en capacité d'assurer toutes ses missions ? L'État est-il en mesure de jouer son rôle de prévention des crises ? Demain la DGCCRF pourra-t-elle au moins encore réagir face à une crise ?

CONSOMMATEURS, NOUS VOUS ALERTONS : LA RÉPONSE EST CLAIREMENT NON !!!

Avec la complexification des produits et la mondialisation de l'économie, les crises continueront à se multiplier. La concurrence exacerbée et la course effrénée au profit conduisent irrémédiablement à des pratiques douteuses, voire dangereuses pour la santé et la sécurité des consommateurs. **Seule une administration de contrôle organisée nationalement et avec des moyens à la hauteur des enjeux peut les prévenir efficacement.**

Or, depuis 2010, la DGCCRF a été démantelée et ventilée "façon puzzle" dans des services de l'État "fourre-tout", en subissant de plein fouet d'importantes suppressions d'emplois. **Avec une chaîne de commandement rompue et des baisses d'effectifs encore programmées, la DGCCRF ne sera plus qu'une administration ayant de plus en plus de mal à exercer son activité.**

Et le Gouvernement actuel risque bien d'aller encore plus loin dans le **saccage de ce service public pourtant indispensable à la protection des consommateurs** : avec une force destructrice inégalée, le programme de réforme de l'État « **Action Publique 2022** », lancé à l'automne 2017, s'oriente tout droit vers des **abandons et privatisations de missions** et vers le « **tout numérique** ». Ainsi, par exemple, l'hygiène alimentaire et les aires de jeux pourraient être contrôlées par des prestataires privés, le consommateur n'aura plus d'interlocuteur physique et des implantations départementales fonctionnant déjà en mode dégradé pourraient purement et simplement disparaître ! **Ce sont les principes même d'égalité, de continuité, de neutralité et d'impartialité du service public qui sont mis à mal !**

**Citoyens consommateurs, une prise de conscience collective à même de peser sur des décisions qui engagent notre avenir s'impose.
Vous devez réagir vite car demain il sera trop tard !**

Exigez une DGCCRF efficace et réactive, réunifiée et renforcée en effectifs, de plein exercice des missions à partir d'implantations départementales et infra départementales.

Signez la pétition !

<https://consommateurdanger.unepetition.fr/>

Solidaires CCRF-SCL – CGT DCCRF – FO CCRF – CFTC CCRF



Taxe d'habitation : un cadeau empoisonné ?

Aujourd'hui la taxe d'habitation concerne plus de 30 millions de foyers fiscaux en France.

Au départ, sa suppression était prévue pour 80 % des contribuables ; en fait plutôt 60 % selon les calculs révisés tenant compte des exonérations déjà appliquées – ce qui est plus conforme à la réalité.

Les bénéficiaires de la mesure verront leur cotisation baisser d'un tiers en 2018, puis en 2019, l'exonération étant totale pour eux en 2020.

Pour être éligible à l'exonération il faut prendre en compte le revenu fiscal de référence plafonné à 27 000 € pour une personne seule et 43 000 € pour un couple. Toutefois une mesure spécifique est prévue pour les contribuables

qui ne bénéficient pas d'abattements spécifiques et qui ont un revenu légèrement supérieur au plafond (28 000 € pour une personne seule et 45 000 € pour un couple). Il y a dégrèvement mais d'un montant moindre.

L'exonération de taxe d'habitation pourrait être générale au plus tard d'ici 2021, soit pour l'ensemble des foyers, personnes ou couples aujourd'hui assujettis, selon une promesse du Président de la République. Dès lors et puisqu'il s'agit désormais d'une suppression pure et simple de la taxe d'habitation, le débat est ouvert s'agissant des résidences secondaires.

La taxe d'habitation pourrait être maintenue pour les résidences secondaires.

.../...

Il n'y aurait pas eu en effet « d'engagement à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ».

C'est le seul élément d'information tangible du moment. Mais des réflexions seraient en cours, évoquant des conditions de durée d'occupation effective (6 mois avec suivi du courrier, a-t-on entendu) à appliquer de sorte que la résidence secondaire en question pourrait devenir une résidence principale... Le Conseil Constitutionnel appréciera... Mais à ce stade, on s'abstiendra de tout commentaire tant la communication sur le sujet est encore confuse.

On notera tout de même - ce qui ajoute à la complexité - que depuis 2015 certaines communes situées dans des zones dites « tendues » en offre de logements peuvent appliquer une surtaxe sur la part communale de taxe d'habitation. Sont concernés les logements meublés qui ne sont pas utilisés comme résidence principale. Un taux d'abord uniforme de 20 % peut aujourd'hui varier de 5 à 60 %.

La taxe d'habitation représente 34 % des ressources fiscales des communes. Selon Bercy, le coût global de la suppression totale de la taxe d'habitation serait de 18 Md

d'euros. Le gouvernement affirme que cette mesure sera réalisée « sans remise en cause » des objectifs de réduction du déficit public, cette réforme étant « largement financée par des économies budgétaires ».

Si les déclarations se veulent rassurantes, il y a tout de même matière à être inquiet. Comment la compensation financière promise aux collectivités locales sera-t-elle financée ? On peut craindre un transfert sur l'impôt sur le revenu malgré les engagements pris de ne pas augmenter la fiscalité. Les collectivités locales pourraient aussi être conduites à surtaxer le foncier, alourdissant ainsi la pression fiscale sur des ménages de retraités - pour ne citer qu'eux - qui ont consacré leur vie et le fruit de leur travail à acquérir un bien.

Enfin s'agissant des économies budgétaires, n'avons-nous pas déjà et depuis longtemps dépassé le seuil de rupture ? Le service public est déjà sinistré et les hôpitaux sont exsangues.

Au-delà de l'effet d'aubaine que présente cette réforme il nous faut - à ce stade - rester lucide et bien conscient des enjeux et de ce que demain pourrait bien nous apporter en désenchantements.



JURISPRUDENCE : DÉGÂTS DES EAUX

« à signaler : la notion de responsabilité sans faute de l'occupant d'un local propriétaire ou locataire »

« Que l'on ait commis une faute ou non, chacun est responsable des dégâts des eaux provoqués chez son voisin. Chacun est « gardien » de son habitation et responsable « de plein droit » des dommages qu'il peut causer », rappelle la Cour de cassation.

Ainsi la Cour a annulé la décision qui mettait hors de cause un propriétaire parce qu'aucun acte particulier à l'origine de l'infiltration d'eau à l'étage inférieur ne pouvait lui être reproché.

La demande d'indemnisation présentée par le voisin du dessous ne peut être jugée infondée, selon cette décision. Le dommage, à lui seul, justifie, selon les magistrats, la responsabilité de l'occupant du dessus.

Même si les assureurs ont passé entre eux des accords selon lesquels, en cas de dégât des eaux, chacun indemnise son propre assuré, l'auteur du dégât peut être amené à payer, souligne un magistrat de la Cour. Car la victime n'est pas obligée de solliciter son assureur en cas



de sinistre. Elle peut s'adresser directement à son voisin automatiquement responsable.

Jusqu'à la loi ALUR de 2014, un propriétaire d'appartement en copropriété n'était d'ailleurs pas obligé d'être assuré. Seul le locataire avait cette obligation. »

CASS.Civ 3,22.3.2018, O 17-13.467



Le coup de cœur littéraire

de Jean-Paul PRADY
Secrétaire National



EN ATTENDANT BOJANGLES d'Olivier Bourdeaut



Une belle réussite pour ce premier roman couronné par plusieurs prix littéraires.

L'auteur nous conte, d'une belle écriture avec poésie et humour, l'histoire d'une famille atypique et déjantée. C'est par le regard du fils que nous découvrons cette famille tout en amour et en admiration envers la mère. Celle-ci, au fort charisme, entraîne tout son monde dans une vie de folie, de plaisirs, de liberté et de loufoquerie.

Mais il est difficile de vivre éternellement dans un monde imaginaire, la réalité vient vite cruellement rappeler la famille à la dure réalité.

La mère prendra la décision ultime pour vaincre sa folie, cette maladie qui la ronge et met en péril sa famille.

ENTREZ DANS LA DANSE de Jean Teulé



Dans la ville de Strasbourg en 1518, une hystérie collective entraîne une partie de la population à danser nuit et jour jusqu'à l'épuisement et la mort, et cela durant deux mois !

Jean TEULÉ s'empare de cet incroyable mais pourtant bien réel fait divers, et nous le raconte avec son style précis et cru dans son dernier roman.

Après avoir fait face aux intempéries et aux épidémies, c'est la famine qui s'abat sur la population strasbourgeoise, avec en toile de fond la menace d'une invasion de l'armée turque.

Le maire se servira de cette épidémie de danse pour asseoir son autorité vis à vis de l'évêque. Les échecs successifs de la médecine ou du recours à la force pour enrayer cette frénésie gesticulatoire, replaceront le prélat sur le devant de la scène.

Nous verrons alors une église orgueilleuse et insensible, plus préoccupée par le danger que représente la propagation des idées luthériennes que par la souffrance de la population.



LA NOUVELLE
TRIBUNE FGF
FO

LE LIEN UFR
FO

FO
la force syndicale

Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 128
Juin 2018

Supplément n° 2
à « La Nouvelle Tribune »
N° 415 - MARS 2018

Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Claude SIMONEAU

Secrétaire de rédaction :
Sylvie ARMENTIER

C.P.A.P. 0120 S 05458
VINCENT IMPRIMERIES
TOURS



AUX REVENDICATIONS ET À LA COLÈRE DES RETRAITÉS VOUS RÉPONDEZ PAR UN "MERCİ".

Merci oui ou merci non monsieur le Président ?

(Formule par laquelle on demande à l'interlocuteur si son "merci" est un véritable refus)

Jusqu'à présent, si on était poli on gratifiait d'un merci un bon geste ou une bonne intention, Monsieur MACRON, lui, dit merci aux retraités qu'il maltraite.

Votre merci ne peut :

- Nous faire oublier la baisse incessante de notre pouvoir d'achat.

Votre merci ne peut :

- Réduire les effets du gel des pensions, de l'augmentation de la CSG, de la suppression de la demie part pour les veuves et veufs, de la diminution des allocations logement, des 0,3 % de la CASA.

Votre merci ne peut :

- Atténuer les hausses intervenues depuis le début de l'année sur les cotisations mutualistes, sur les tarifs du gaz et de l'électricité, etc ...

Votre merci ne peut :

- Nous faire supporter le traitement indigne de nombre de nos aînés dans les EHPAD.

À votre merci nous vous répondons NON, NON MERCI !

Nous ne serons jamais à votre merci.

N'oubliez pas, Monsieur le Président, que c'est nous qui, un jour, pourrions bien vous remercier.

PRADY Jean-Paul



A nos **adhérents(es),** A nos **lecteurs(trices),**

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO).

C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

– par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,

– par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

La retraite signifie, pour beaucoup d'entre nous, une rupture avec le monde du travail, mais ne signifie pas pour autant une rupture avec l'Action Syndicale.

Mois après mois, année après année, les attaques larvées contre nos retraites, notre action sociale, nos acquis sociaux se succèdent.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

* La confidentialité de vos coordonnées est garantie

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER



CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries
75010 PARIS

e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Les permanences 2018 se tiendront de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

Les 11 et 25 septembre 2018

Pour les renseignements téléphoniques ainsi que pour les consultations au siège, vous devez téléphoner aux horaires indiqués ci-dessus.

Tél. : 01.44.83.65.55

Adresse mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

Adresse Mail :

À le 2018

(signature)